

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1180****11 novembre 2003****SOMMAIRE**

13 Holding S.A., Howald . . . . .	56600	Interfinacial S.A., Luxembourg . . . . .	56627
13 Productions S.A., Howald . . . . .	56608	Kalitea S.A., Luxembourg . . . . .	56621
45 Orfeo S.A., Luxembourg . . . . .	56637	Latimo S.A., Luxembourg . . . . .	56612
5 à Sec - Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	56601	Levita S.A., Luxembourg . . . . .	56605
5 à Sec - Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	56601	Lift II - Lift G.m.b.H. & Co. K.G., Bascharage . . . . .	56638
5 à Sec - Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	56601	Lift, S.à r.l., Bascharage . . . . .	56633
A+O Europe S.A., Howald . . . . .	56613	Lift, S.à r.l., Bascharage . . . . .	56633
A.S.C. S.A., Architecture Systems & Consulting, Foetz . . . . .	56625	Maonia S.A., Luxembourg . . . . .	56629
Advanced Investments Systems S.A., Luxem- bourg . . . . .	56622	Marfin S.A., Luxembourg . . . . .	56640
Advent Radio Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56602	Marfin S.A., Luxembourg . . . . .	56640
AGA S.A., Bertrange . . . . .	56608	Marine Resources Inc. S.A.H., Luxembourg . . . . .	56636
Ahcor, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	56628	Mastroto International S.A., Luxembourg . . . . .	56629
Ambisoll S.A., Luxembourg . . . . .	56627	Mec-Consulting, S.à r.l., Echternach . . . . .	56616
Apex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56611	Mitor S.A., Luxembourg . . . . .	56636
Ariba S.A.H., Luxembourg . . . . .	56637	Moonraker S.A., Luxembourg . . . . .	56600
Asea Brown Boveri S.A., Leudelange . . . . .	56618	Net Game S.A., Luxembourg . . . . .	56632
C.B. International S.A., Luxembourg . . . . .	56611	Orio S.A., Luxembourg . . . . .	56618
Candilore S.A., Luxembourg . . . . .	56634	Owar S.A., Luxembourg . . . . .	56603
Cegelec S.A., Munsbach . . . . .	56610	Palm Beach S.A., Luxembourg . . . . .	56621
CGC, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56594	Panolux S.A., Luxembourg . . . . .	56635
CGC, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56594	Perot Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg- Dommeldange . . . . .	56613
Chanfana S.A., Luxembourg . . . . .	56625	PHC - Pirguet Hotel Consulting, S.à r.l., Pétange . . . . .	56636
Chrono Interim, S.à r.l., Hellange . . . . .	56602	S.I. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	56607
Chrono Interim, S.à r.l., Hellange . . . . .	56602	S.I. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	56607
Cofisul S.A., Luxembourg . . . . .	56595	S.P.I.C. S.A., Luxembourg . . . . .	56639
Dahschur S.A., Luxembourg . . . . .	56629	Samafil Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56630
De Mar S.A., Luxembourg . . . . .	56631	Sava et Compagnie S.C.A., Luxembourg . . . . .	56638
Dresdner Bank AG, Frankfurt am Main . . . . .	56634	Silift, G.m.b.H., Bascharage . . . . .	56594
Equity Growth International S.A., Luxembourg . . . . .	56636	Silift, G.m.b.H., Bascharage . . . . .	56594
Euro Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56634	Soreco S.A. . . . .	56637
Exel Luxembourg 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56630	Square S.A., Pétange . . . . .	56637
Exel Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56630	Sudimolux S.A., Luxembourg . . . . .	56630
Finami S.A., Luxembourg . . . . .	56639	Svalbard Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56627
Finami S.A., Luxembourg . . . . .	56639	TAN International S.A., Differdange . . . . .	56640
Fiorentini International S.A., Luxembourg . . . . .	56603	Texcoco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56627
Fuentesanco S.A., Luxembourg . . . . .	56638	Thermo Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	56602
Gedina Capital Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	56633	Thermo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56600
Georesources Lux S.A.H., Luxembourg . . . . .	56635	TLux One S.A., Luxembourg . . . . .	56630
GPS Investments S.A., Luxembourg . . . . .	56595	Tower Holding S.A., Luxembourg . . . . .	56601
Granite Fin S.A.H., Luxembourg . . . . .	56639	Uniconseils, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56595
Immoneuf, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	56612	Vianova S.A.H., Diekirch . . . . .	56619
Indowood S.A., Luxembourg . . . . .	56624	Vicksburg S.A.H., Luxembourg . . . . .	56618
Indowood S.A., Luxembourg . . . . .	56632	Westwood S.A., Luxembourg . . . . .	56616

**SILIFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 619.733,-.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.686.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 août 1992, acte publié au Mémorial C n° 571, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 571 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 777 du 19 septembre 2001, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SILIFT*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068275.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**SILIFT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 619.733,-.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.686.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 août 1992, acte publié au Mémorial C n° 571, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 571 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 777 du 19 septembre 2001, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SILIFT*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068277.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**CGC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7B, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 80.807.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067879.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**CGC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7B, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 80.807.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067882.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**UNICONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 60.879.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067885.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**COFISUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 88.401.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1409 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COFISUL S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068281.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**GPS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 96.391.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the third of October.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société anonyme, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

here represented by Mr Michel Di Benedetto, employee, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 1st, 2003.

2. BPH FINANCE S.A., société anonyme, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, here represented by Mr Michel Di Benedetto, employee, L-2163 Luxembourg, 10 Avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 1st, 2003.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a limited company («société anonyme») in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a limited company (société anonyme) under the name of GPS INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### *Authorised capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million euros (EUR 1,000,000.-) by the creation and the issue of new shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

#### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

**Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Friday of the month of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory dispositions*

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and four.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and five.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., above-named: one share .....	1
2) BPH FINANCE S.A., above-named: ninety-nine shares .....	99
Total: one hundred shares. ....	100

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,000.-.

*Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, R. C. Luxembourg B 8.789,

b) Mr Michel Di Benedetto, employee, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, born in Mont Saint Martin, France, on September 16, 1969;

c) Mr Dominique Moinil, employee, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, born in Namur, Belgium, on December 28, 1959.

3) Has been appointed auditor:

H.R.T. REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2009.

5) The registered office is fixed in L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 10, avenue Monterey, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

2. BPH FINANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GPS INVESTMENTS S.A..

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., prénommée: une action . . . . .	1
2. BPH FINANCE S.A., prénommée: quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, R. C. Luxembourg B 8.789,

b) Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Mont Saint Martin, France, le 16 septembre 1969;

c) Monsieur Dominique Moinil, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Namur, Belgique, le 28 décembre 1959.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

H.R.T. REVISION, S.à r.l, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille neuf.

5) Le siège social est fixé à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2003, vol. 425, fol. 57, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(068465.3/242/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

### **MOONRAKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 43.272.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 23 février 1993, acte publié au Mémorial C n° 266 du 4 juin 1993. Le capital a été converti en euros en date du 27 septembre 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MOONRAKER S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068289.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

### **13 HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 78.424.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067889.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

### **THERMO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 85.263.

#### *Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2003*

Le mandat de Monsieur Stuart S. Forbes, administrateur, né le 3 février 1939 à Forest Hill, Londres, Royaume-Uni, demeurant à c/o THERMO ELECTRON CORPORATION, Sussex Manor Park, Gatwick Road, RH10 2QQ, Crawley, Sussex, Royaume-Uni, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068228.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**TOWER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 31.609.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 8 novembre 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 8 novembre 2002 que:

1) Le mandat de Maître Nawaf Salam est renouvelé pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, approuvant les comptes annuels de 2004.

2) Ont été nommés administrateurs pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, approuvant les comptes annuels de 2004:

Monsieur Moustafa Achour, demeurant à Beyrouth, Liban,

Monsieur Mohamed Habbab, demeurant à Istanbul, Turquie.

Le conseil d'administration se compose dès lors des personnes suivantes:

- Monsieur Moustafa Achour, administrateur-délégué ayant le titre de Président du conseil d'administration,

- Monsieur Mohamed Habbab, administrateur,

- Maître Nawaf Salam, administrateur.

3) Le mandat du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises est renouvelé pour une période de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005, approuvant les comptes annuels de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068226.3/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**5 A SEC - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 10.842.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067895.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**5 A SEC - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 10.842.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067899.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**5 A SEC - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 10.842.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067903.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**THERMO LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 85.261.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2003*

Le mandat des administrateurs suivants:

- Michael Mc Donald, réviseur d'entreprise, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant à L-4973 Dippach, 162, route de Luxembourg;
  - James R. Coley, juriste, né le 2 août 1960 à Williton (Royaume-Uni), demeurant à Imberhorne Lane, East Grinstead, West Sussex, RH19 UB, Royaume-Uni;
  - Kenneth J. Apicerno, trésorier, né le 24 octobre 1958 à Providence, Rhode Island (Etats-Unis), demeurant à c/o THERMO ELECTRON CORPORATION, 81, Wyman Street, Waltham, Massachusetts 02454, Etats-Unis;
- est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 9 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02254. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068227.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**ADVENT RADIO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 94.815.

A la suite de la cession des mille (1.000) parts sociales de la Société intervenue en date du 7 octobre 2003 entre la société VRON INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, établie à 75 State Street, Boston, MA 02109 United States et la société GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP, établie à la même adresse, 75, State Street, Boston, MA 02109 United States,

les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) représentant l'intégralité du capital social de la Société sont maintenant détenues par la prédite société GLOBAL PRIVATE EQUITY IV LIMITED PARTNERSHIP.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05445. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068229.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**CHRONO INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 13, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.864.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067887.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**CHRONO INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 13, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(067890.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**FIorentini International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

*Pour la société FIORENTINI INTERNATIONAL S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(068244.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**OWAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.449.

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OWAR S.A., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 85.449, constituée à Lugano (Suisse) suivant acte reçu le 9 février 1971 par Maître Dario Clericetti, notaire de résidence à Lugano (Suisse), et transférée à Luxembourg suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2001 par Maître Mauro Cavadini, notaire de résidence à Lugano (Suisse), ratification du transfert du siège social à Luxembourg le 12 décembre 2001 par Maître George d'Huart, notaire de résidence à Pétange, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 25 avril 2002,

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Karine Mastinu, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.500 (trois mille cinq cent) actions, représentant l'intégralité du capital social étant présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2002;
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002;
3. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale telle que modifiée;
4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Démission des membres du Conseil d'administration et nomination de trois nouveaux administrateurs;
6. Démission du Commissaire aux comptes;
7. Transfert du siège social, statutaire et administratif du Grand-Duché de Luxembourg vers Panama, République de Panama, et adoption par la société de la nationalité panaméenne;
8. Décision de la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité;
9. Changement de la dénomination sociale de la Société de OWAR S.A. en OWAR OVERSEAS S.A.;
10. Désignation de Messieurs Andres M. Sanchez et Edgardo Eloy Diaz comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désignation de l'étude d'avocats ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama;
11. Radiation de la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg;
12. Divers.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes.

Il soumet ensuite à l'assemblée pour examen et approbation les bilan, comptes de profits et pertes et l'affectation des résultats au 31 décembre 2002.

Il demande à l'assemblée de donner décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Il expose enfin que la société entend transférer son siège social vers Panama, République de Panama de sorte que la société adoptera la nationalité panaméenne.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sont entendus.

*Deuxième résolution*

L'assemblée approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002. La perte de 131.881,53 EUR est reportée à l'exercice social subséquent.

*Troisième résolution*

Les pertes de la société s'élevant à plus des trois quarts du montant du capital social, l'assemblée décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, de ne pas dissoudre la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mesdames Andrea Dany et Nicole Thommes, et de Messieurs Jean Hoffmann et Marc Koeune de leurs fonctions d'administrateur de la société, et décide de réduire le nombre des administrateurs à trois personnes et de nommer en remplacement:

- Monsieur Andres M. Sanchez, clerc, né le 30 novembre 1969, demeurant à East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama
- Monsieur Moira Itzel Guevara, secrétaire, né le 27 juillet 1958, demeurant à East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama
- Monsieur Edgardo Eloy Diaz, juriste, né le 11 février 1954, demeurant à East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers République de Panama à Panama avec tout le passif et l'actif de la société.

L'assemblée prend acte que ce transfert confère à la société la nationalité panaméenne et lui fait perdre la nationalité luxembourgeoise.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de OWAR S.A. en OWAR OVERSEAS S.A.

*Dixième résolution*

L'assemblée désigne Messieurs Andres M. Sanchez et Edgardo Eloy Diaz précités comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désigne l'étude d'avocats ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE, East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de radier la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registro Publico de Panama.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, R. Uhl.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

J. Elvinger.

(068515.3/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**LEVITA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 96.392.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

2. BPH FINANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LEVITA S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., prénommée: une action . . . . .	1
2. BPH FINANCE S.A., prénommée: trente actions . . . . .	30
Total. trente et une actions. . . . .	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, R. C. Luxembourg B 8.789,
  - b) Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Mont Saint Martin, France, le 16 septembre 1969;
  - c) Monsieur Dominique Moinil, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Namur, Belgique, le 28 décembre 1959.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
H.R.T. REVISION, S.à r.l, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille neuf.
- 5) Le siège social est fixé à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2003, vol. 425, fol. 57, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(068467.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**S.I. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 65.630.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 747 du 16 octobre 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.I. INVESTISSEMENTS S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068293.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**S.I. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 65.630.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 747 du 16 octobre 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.I. INVESTISSEMENTS S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068298.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**13 PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 79.184.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067893.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**AGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 96.030.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ernest Huss, employé privé, demeurant à L-7470 Saeul, 11, Um Këpp,

2.- Madame Irina Skidanova, employée privée, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 7, rue de Trintange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AGA S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'intermédiation en matière de proposition d'assurances de tous genres, conformément aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, et notamment par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs agents d'assurances agréés conformément aux dispositions de l'article 103 de la même loi.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois le président du conseil d'administration et l'administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Ernest Huss, prénommé, cinquante actions . . . . .	50
2.- Madame Irina Skidanova, prénommée, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent actions . . . . .	<u>100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Ernest Huss, employé privé, demeurant à L-7470 Saeul, 11, Um Këpp,
- b) Madame Irina Skidanova, employée privée, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 7, rue de Trintange,
- c) Madame Simone Bouchart, employée privée, demeurant L-7470 Saeul, 11, Um Këpp.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 104, rue du Kiem.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Ernest Huss, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Huss, I. Skidanova, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, vol. 18CS, fol. 64, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

E. Schlessler.

(062587.3/227/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**CEGELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.493.

L'an deux mille trois, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CEGELEC S.A., ayant son siège social à L-1246 Luxembourg 2, rue Albert Borschette, R.C. Luxembourg section B numéro 53.493, constituée suivant acte reçu le 28 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 21 mars 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille sept cents (2.700) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'activité Syrdall.

2. Coordination des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'activité Syrdall, dans la commune de Schuttrange, au Grand Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la première résolution, l'assemblée décide de modifier comme suit les articles deux alinéa 1<sup>er</sup> et treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, dans la commune de Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.»

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la localité où est établi le siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le vingtième jour du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

J. Elvinger.

(068374.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**APEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 27.906.

## DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le six octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RAVENEL INTERNATIONAL INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Road Town, P.O. Box 3175, Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro 527141 auprès du Registrar of Companies of the British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Tortola, le 29 janvier 2003, et dont une copie restera annexée au présent acte,

ci-après «la Soussignée».

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de APEX HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

ci-après «la Société»,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 27.906, constituée suivant acte du notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange, en date du 12 avril 1988, publié au Mémorial C numéro 179 du 1<sup>er</sup> juillet 1988.

2.- Que le capital social est fixé à six cent cinquante mille francs suisses (650.000,- CHF), divisé en six mille cinq cents (6.500) actions de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.

3.- Que la Soussignée est devenue successivement propriétaire de toutes les actions, ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

4.- Qu'en tant que seule actionnaire, la Soussignée déclare expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

5.- Que la Soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la Société.

6.- Que la Soussignée, actionnaire unique, se considérant comme liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour.

7.- Que la Soussignée donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte.

8.- Que la Soussignée remet au notaire toutes les actions de la Société en sa possession pour destruction.

9.- Que partant, la liquidation de la Société est achevée.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Kirsch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

J.-P. Hencks.

(068517.3/216/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**C.B. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 57.108.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

C.B. INTERNATIONAL S.A.

J.-M. Heitz / R. Lanners

Administrateur / Administrateur

(068246.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**LATIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 37.129.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour la société LATIMO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

V. Arno' / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(068252.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**IMMONEUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 109, Kohlenberg.  
R. C. Luxembourg B 94.725.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alphonse Oswald, maître ès sciences économiques, demeurant à L-1870 Luxembourg, 109, Kohlenberg,
- 2.- Madame Susana Moutinho Rodrigues, agent immobilier, demeurant à L-5222 Sandweiler, 8, Am Gronn,
- 3.- Monsieur Alain Beugnies, agent immobilier, demeurant à L-1260 Luxembourg, 81-83, rue de Bonnevoie.

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Alphonse Oswald, Madame Susana Moutinho Rodrigues et Monsieur Alain Beugnies, prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMONEUF, S.à r.l., avec siège social à L-1870 Luxembourg, 109, Kohlenberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 906 du 4 septembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 94.725.

2. Madame Susana Moutinho Rodrigues, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Alphonse Oswald, prénommé, ici présent et ce acceptant, seize (16) parts sociales de la société à responsabilité limitée IMMONEUF, S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 1.984,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Madame Susana Moutinho Rodrigues, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Alain Beugnies, prénommé, ici présent et ce acceptant, huit (8) parts sociales de la société à responsabilité limitée IMMONEUF, S.à r.l., prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de neuf cent quatre-vingt-douze euros (EUR 992,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts leur cédées et ils ont droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

5. Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

6. Monsieur Alphonse Oswald, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter les cessions de parts qui précèdent au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

7. Ensuite, les associés décident unanimement de modifier l'article six des statuts de la société comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Alphonse Oswald, maître ès sciences économiques, demeurant à L-1870 Luxembourg, 109, Kohlenberg, soixante-huit parts sociales. ....	68
2.- Monsieur Alain Beugnies, agent immobilier, demeurant à L-1260 Luxembourg, 81-83, rue de Bonnevoie, trente-deux parts sociales. ....	32
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

8. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

9. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Oswald, S. Moutinho Rodrigues, A. Beugnies, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003, vol. 18CS, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

E. Schlessler.

(063306.3/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2003.

**A+O EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 77.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ04920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(067896.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

**PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: 12,500.-.**

Registered office: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 69.893.

In the year two thousand and three, on the third day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Jean Engling, Apt. 10A, L-1466 Luxembourg-Dommeldange, registered with the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 69.893 (the «Company»).

The Company was incorporated pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 21 May 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 574 of 16 July 1999.

The articles of association of the Company have been amended pursuant to:

- a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 14 January 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 788 of 24 May 2002, and
- a deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 25 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1638 of 15 November 2002.

The Meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The Chairman appoints as secretary Miss Rachel Uhl, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The Chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here appended to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To amend Article 11 of the articles of association of the Company so as to modify the signatory powers of the managers and the decision-making procedure.
2. To appoint Mr David Berrebi as manager «B» with immediate effect and for an unlimited duration.
3. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the articles of association of the Company so as to modify the signatory powers of the managers and the decision-making procedure, which shall now read as follows:

«**Art. 11.** 11.1. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a legal representative he is only responsible for the execution of his mandate.

11.2. The Company is bound by the sole signature of any manager, except for all commercial contracts, deeds or agreements, as well as for payments of amounts exceeding 1,250.- EUR (one thousand two hundred fifty Euro), where the Company is bound by the joint signature of a manager «A» together with a manager «B».

11.3. In case of plurality of managers the managers constitute a board of managers.

11.4. The board of managers can confer all special powers and mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

11.5. The meetings of the board of managers are convened by any two managers, at least 10 (ten) business day(s) in advance, by any means of communication which appears appropriate given the circumstances. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions of the board of managers require the approval of the majority of the managers present or represented.

11.6. Absent any prior convening notices, the board of managers can validly debate and take decisions if all the managers are present or represented and waive the convening formalities.

11.7. A manager can only be represented by another member of the board of managers.

11.8. One or more managers can participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation is deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision is documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

11.9. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision is documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members of the board of managers.»

#### *Second resolution*

The sole shareholder resolves to appoint Mr David Berrebi, Perot Systems, c/o UBS Securities, 65, rue de Courcelles, Hall 3, Paris, 75008, France, as Manager «B» of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

#### *Third resolution*

The sole shareholder acknowledges that the managers of the Company as from the date of the present minutes and for an unlimited duration are as follows:

Manager «A»

- Mr David Cohen, Flat 9, 32 Onslow Square, London, SW7 3NS, United Kingdom.

Managers «B»

- Mr Geoffrey Linnell, c/o PEROT SYSTEMS EUROPE LIMITED, 13 George Street, London W1S 1FE, United Kingdom,

- Mr David Berrebi, Perot Systems, c/o UBS SECURITIES, 65, rue de Courcelles, Hall 3, Paris, 75008, France.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille trois, le troisième jour d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, Apt. 10A, L-1466 Luxembourg-Dommeldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 69.893 (la «Société»).

La société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg, du 21 mai 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 574 du 16 juillet 1999.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant:

- acte de Maître Joseph Elvinger du 14 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 788 du 24 mai 2002, et

- acte de Maître Joseph Elvinger du 25 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1638 du 15 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 11 des statuts de la Société afin de modifier les pouvoirs de signature des gérants et la procédure de prise de décisions.
2. Nomination de M. David Berrebi en tant que gérant «B» avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société afin de modifier les pouvoirs de signature des gérants et la procédure de prise de décisions, lequel article 11 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** 11.1 Chaque gérant ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

11.2. La Société est engagée par la signature individuelle de tout gérant, à l'exception de tous contrats ou accords commerciaux et de paiements d'une valeur supérieure à 1.250,- EUR (mille deux cent cinquante Euros) auxquels cas la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant «A» ensemble avec gérant «B».

11.3. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance.

11.4. Le conseil de gérance peut conférer tous pouvoirs ou mandats spéciaux à toutes personnes qui ne doivent pas nécessairement être des gérants, nommer ou démettre tous officiers et employés et fixer leur rémunération.

11.5. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées à la demande de deux gérants, au moins 10 (dix) jours ouvrables à l'avance, par tout moyen de communication qui paraît approprié au vu des circonstances. Le Conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par procuration. Toute décision du conseil de gérance nécessite l'approbation de la majorité des gérants présents ou représentés.

11.6. En l'absence de convocation préalable, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si tous les gérants sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation.

11.7. Un gérant ne peut être représenté que par un autre membre du conseil de gérance.

11.8. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi aux personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation est considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle décision est documentée sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres ayant participé.

11.9. Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision est documentée sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer M. David Berrebi, Perot Systems, c/o UBS SECURITIES, 65, rue de Courcelles, Hall 3, Paris, 75008, France, en tant que gérant «B» de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Troisième résolution*

L'associé unique constate que les gérants de la Société à partir de la date des présentes et pour une durée illimitée sont comme suit:

Gérant «A»

- M. David Cohen, Flat 9, 32 Onslow Square, Londres, SW7 3NS, Royaume-Uni.

Gérants «B»

- M. Geoffrey Linnell, c/o PEROT SYSTEMS EUROPE LIMITED, English House, 13 George Street, Londres, W1S 1FE, Royaume-Uni,

- M. David Berrebi, Perot Systems, c/o UBS SECURITIES, 65, rue de Courcelles, Hall 3, Paris, 75008, France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

J. Elvinger.

(068521.3/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**WESTWOOD S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 88.748.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

*Pour la société WESTWOOD S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / V. Arno'

*Administrateur / Administrateur*

(068256.3/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**MEC-CONSULTING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 96.360.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sind erschienen:

1.- Herr Michael Maurer, Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Waxweiler, Lünebacherstrasse 1,

2.- Herr Rolf Grämmel, Ingenieur, wohnhaft in D-54338 Schweich, Unter Mastein 2.

Welche Komparenten erklären, zwischen ihnen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet MEC-CONSULTING, S.à r.l.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Entwicklung, die Vermarktung und der Vertrieb von Computerprogrammen, die Beratung, die Entwicklung, die Vermarktung und der Vertrieb von computergestützten Systemlösungen im Telekommunikationsbereich.

Der Zweck der Gesellschaft besteht weiterhin in der Konstruktion, im Wachstum und in der technischen Entwicklung von Telekommunikationsnetzwerken.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen; sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet.

Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Echternach.

Der Firmensitz kann, durch Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung, an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je fünfzig Euro (EUR 50,00).

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Anteilübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. In jedem Fall sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter, ausser wenn es sich um den überlebenden Ehepartner oder den/die Erben handelt denen ein Pflichtteil zusteht, nur mit der ausdrücklichen Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Jede Anteilübertragung an Nicht-Gesellschafter unterliegt ferner einem Vorzugsrecht zu Gunsten der anderen Gesellschafter.

Im Falle, dass die Parteien keine Einigkeit über den zwischen ihnen zu zahlenden Preis erzielen, wird gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, der Wert eines Anteils auf Basis der letzten drei Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Zählt die Gesellschaft weniger als drei Geschäftsjahre, wird der Wert auf Grund der Bilanz(en) der bestehenden Geschäftsjahre bewertet.

Sollte bei einem oder mehreren Gesellschaftern, die eine juristische Person sind, die wirtschaftlichen Nutzniesser oder Berechtigten, in einer Weise ändern die diesen wirtschaftlichen Nutzniessern oder Berechtigten weniger als einundfünfzig Prozent (51%) der Stimmrechte in dieser juristischen Person zugestehen, wird dies mit einer Veräusserung der Gesellschaftsanteile im Sinne von Absatz zwei gleichgesetzt. Diese Veränderung muss der Gesellschaft und den verbleibenden Gesellschaftern wie obenbeschrieben mitgeteilt werden. Die Bestimmungen der Abschnitte zwei bis fünf sind anwendbar.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben eines Gesellschafters können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer sind jederzeit abrufbar.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausenddreie.

**Art. 13.** Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Restbetrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Zeichnung der Anteile*

Die Stammeinlagen wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Michael Maurer, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile .....	125
2.- Herr Rolf Grämmel, vorbenannt, einhundertfünfundzwanzig Anteile .....	125
Total: zweihundertfünfundzwanzig Anteile .....	250

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren, welcher Form sie auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,00) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach der Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären, auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

Zu Geschäftsführern für eine unbestimmte Dauer werden ernannt:

- a) Herr Michael Maurer, vorbenannt,
- b) Herr Rolf Grämmel, vorbenannt.

Jeder Geschäftsführer hat das Recht, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

2.- Die Adresse der Gesellschaft ist in L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Maurer, R. Grämmel, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, vol. 140S, fol. 96, case 2. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.*

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 23. Oktober 2003.

E. Schlessler.

(068112.3/227/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**VICKSBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.961.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

VICKSBURG S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(068259.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**ORIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 88.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

ORIO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

*Administrateur / Administrateur*

(068262.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**ASEA BROWN BOVERI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 27.438.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2003 que Monsieur Ronny Barthelmes a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 août 2003 et que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

- Monsieur Abraham Kemmeren, directeur, né le 10 juillet 1958 à Aklmaar (Pays-Bas) et demeurant au 31, Emmalaan, 7316 Ed Apeldoorn, Pays-Bas;

- Monsieur Luc Duerinckx, directeur, né le 15 septembre 1953 à Leuven (Belgique) et demeurant au 219 Zelestraat, 9160 Lokeren, Belgique.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire se prononçant sur l'approbation des comptes de l'exercice 2003.

Leudelange, le 24 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06361. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068478.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**VIANOVA S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

H. R. Diekirch B 96.400.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

1.- Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgenannt.

Welcher Komparent, den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung VIANOVA S.A.H. wird hiermit eine Holding Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Diekirch.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter gleich welcher Form, an anderen Gesellschaften, in Luxemburg oder im Ausland, sowie deren Verwaltung und Kontrolle und die Verwaltung ihrer Beteiligungen.

Sie kann außerdem durch Einbringung, Unterzeichnung, Option, Ankauf oder andere Art mobilare Werte aller Art erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder anderweitig veräußern.

Die Gesellschaft kann außerdem Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern oder verwerten, die mit diesen Lizenzen verbunden sind, oder sie komplettieren.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, ihre Aktivitäten im Rahmen des Gesetzes von 1929 über die Holdinggesellschaften auszuüben.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend (31,000.-) Euro und ist eingeteilt in tausend (1.000) Aktien von jeweils einunddreissig (31,-) Euro.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift eines geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendvier.

**Art. 8.** Die Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Mittwoch des Monat Juni um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 9.** Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zur sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitest-gehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

**Art. 11.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

#### *Zeichnung*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die tausend (1.000) Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

- |  |     |
|--|-----|
| 1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgeannt, fünfhundert Aktien. . . . .           | 500 |
| 2.- Die Gesellschaft EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vorgeannt, fünfhundert Aktien. . . . . | 500 |

Total: tausend Aktien . . . . . 1.000

Diese Aktien wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von einunddreissig tausend (31.000,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Erklärung*

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsechshundertfünfzig (1.650,-) Euro.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann finden sich die eingangs genannten Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:
  - a) Herr Paul Müller, vorgeannt,
  - b) Herr Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, Cité Grait, 3,
  - c) EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., vorgeannt.
- 3.- Zum Kommissar wird, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:  
Herr Philippe Moncousin, Privatbeamter, wohnhaft B-6900 Marche-en-Famenne, 23, La Campagnette.
- 4.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
- 5.- Der Verwaltungsrat wird befugt, Herrn Paul Müller, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu bestellen, mit sämtlichen Befugnissen, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.  
Gezeichnet: P. Müller, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2003, vol. 423, fol. 57, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.  
Mersch, den 23. Oktober 2003. U. Tholl.

*Versammlung des Verwaltungsrates der Anonymen Gesellschaft mit Sitz zu Diekirch*

Heute, am 9. Oktober 2003,

traf sich der Verwaltungsrat der Anonymen Gesellschaft VIANOVA S.A.H., zu einer Versammlung, nämlich:

a) Herr Paul Müller, vorgeannt, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, 60, rue de la Chapelle,

b) Herr Edmund Kisters, Angestellter, wohnhaft zu L-9992 Weiswampach, Cité Grait, 3,

c) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

einstimmig wurde Herr Paul Müller, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied ernannt, um die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Also beschlossen, zu Diekirch.

Am 9. Oktober 2003.

Gezeichnet: P. Müller, E. Kisters.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2003, réf. LSO-AJ02941. – Reçu 12 euros.

Le Receveur

Für Kopie, Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 24. Oktober 2003.

U. Tholl.

(902674.3/232/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 octobre 2003.

**KALITEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 86.321.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05159, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

KALITEA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(068264.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**PALM BEACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.588.

DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 août 2003, enregistré à Mersch, le 14 août 2003, volume 425, folio 21, case 12, que la société anonyme PALM BEACH S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 313 du 1<sup>er</sup> juillet 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 852 du 5 juin 2002, au capital social d'un million cinq cent cinquante mille euros (EUR 1.550.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme PALM BEACH S.A., prédésignée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

(068530.3/242/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**ADVANCED INVESTMENTS SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 96.393.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

2. BPH FINANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2003.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADVANCED INVESTMENTS SYSTEMS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

*Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., prénommée: une action . . . . .	1
2. BPH FINANCE S.A., prénommée: trente actions . . . . .	30
Total: trente-et-une actions . . . . .	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, R. C. Luxembourg B 8.789,
  - b) Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Mont Saint Martin, France, le 16 septembre 1969;
  - c) Monsieur Dominique Moinil, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Namur, Belgique, le 28 décembre 1959.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
H.R.T. REVISION, S.à r.l, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R. C. Luxembourg B 51.238.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille neuf.
- 5) Le siège social est fixé à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2003, vol. 425, fol. 57, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2003.

H. Hellinckx.

(068468.3/242/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**INDOWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 47.886.

1. M. Gérard Matheis, qualifié ci-après, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Pieter van Dongen, directeur financier, né le 29 juin 1957 à Rotterdam (Pays-Bas) ayant son domicile à F-74140 Sciez, 1, avenue Alfieri Coudree, président et administrateur-délégué

M. Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué (en remplacement de M. Michal Wittmann dont le mandat est venu à échéance)

M. Eppo G. Koopmans, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1947 à Almelo (Pays-Bas), ayant son domicile professionnel à B-1410 Waterloo, 106, avenue des Chasseurs, (Belgique)

*Commissaire aux comptes*

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., réviseur d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 45.930, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> (en remplacement de la société anonyme AUDITAS S.A. dont le mandat est venu à échéance).

3. Le siège de la société a été transféré de L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

*Pour INDOWOOD S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05758. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068549.3/528/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**CHANFANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 65.207.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

CHANFANA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. Schaus

Administrateur / Administrateur

(068276.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**A.S.C. S.A., ARCHITECTURE SYSTEMS & CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.  
R. C. Luxembourg B 96.395.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Van Minh Pierre Nguyen, Directeur de département, demeurant au 38, rue des Trente Jours, F-57070 Metz (France);
2. Monsieur Michel Robert Louis Beuseroy, Ingénieur, demeurant au 19, rue Barré Faillon, F-08200 Sedan (France);
3. Monsieur Claude Speltz, Directeur des Opérations, demeurant au 7, rue de la Brasserie, F-54920 Villers-la-Montagne (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: ARCHITECTURE SYSTEMS & CONSULTING S.A. en abrégé A.S.C. S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Foetz.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la négociation, le suivi, la réalisation de marchés de matériels et/ou de prestations de services informatiques,
- la distribution de logiciels, progiciels et matériels informatiques,
- la prise de participation dans toute entreprise ou société créée ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, fusion, alliance ou société en participation ou autrement.

D'une façon générale, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié ou tout autre objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce en tout pays.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (€ 60.000,-), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs parmi les trois administrateurs dont la qualification professionnelle légale a été retenue par le Ministère des Classes Moyennes.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2003.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Van Minh Pierre Nguyen, prénommé, deux cent soixante-dix actions . . . . .	270
- Monsieur Michel Robert Louis Beuseroy, prénommé, soixante-quinze actions. . . . .	75
- Monsieur Claude Speltz, prénommé, deux cinquante-cinq actions . . . . .	255
Total: six cents actions. . . . .	600

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de soixante mille euros (€ 60.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille huit cents euros (€ 1.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Van Minh Pierre Nguyen, Directeur de département, né à Vientiane (Laos), le 13 mai 1964, demeurant à 38, rue des Trente Jours, F-57070 Metz (France);
- Monsieur Michel Robert Louis Beuseroy, Ingénieur, né à Metz (France), le 14 janvier 1960, demeurant au 19, rue Barré Faillon, F-08200 Sedan (France);
- Monsieur Claude Speltz, Directeur des Opérations, né à Villers La Montagne (France), le 9 juillet 1956, demeurant au 7, rue de la Brasserie, F-54920 Villers la Montagne (France).

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Cécile Guittard, employée privée, née à Vientiane (Laos), le 21 avril 1965, demeurant à demeurant au 38, rue des Trente Jours, F-57070 Metz (France).

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.  
Signé: P. Nguyen, M. Beuseroy, C. Speltz, F. Kessler.  
Enregistré à Esch, le 23 octobre 2003, vol. 892, fol. 49, case 3. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2003.

F. Kessler.

(068590.3/219/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**INTERFINANCIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 31.094.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05111, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

INTERFINANCIAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(068278.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**SVALBARD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 62.373.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

SVALBARD HOLDING S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(068280.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**TEXCOCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 57.417.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

TEXCOCO HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(068287.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**AMBISOLL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 59.171.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068312.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**AHCOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 96.399.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Adriano Ferreira Dos Santos Rocha, indépendant, né à S. Pedro da Cova/Gondomar, le 1<sup>er</sup> juillet 1955, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette;

2.- Monsieur David Fernando De Sousa Ferreira, ouvrier, né à S. Pedro da Cova/ Gondomar, le 4 mai 1964, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: AHCOR, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet la fabrication et le montage de produits forgés et en inox.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

*Souscription*

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Adriano Ferreira Dos Santos Rocha, prénommé, cinquante parts sociales. . . . .	50
2.- Monsieur David Fernando De Sousa Ferreira, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
<b>Total: cent parts sociales. . . . .</b>	<b>100</b>

Ces parts ont été intégralement libérées par les apports suivants:

Monsieur Adriano Ferreira Dos Santos Rocha, prénommé, apporte une machine à souder et Monsieur David Fernando De Sousa Ferreira, prénommé, apporte un compresseur à mazout, le tout évalué par les comparants à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-). Les comparants déclarent que le prédit apport est à disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

*Décisions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Adriano Ferreira Dos Santos Rocha, indépendant, né à S. Pedro da Cova/Gondomar, le 1<sup>er</sup> juillet 1955, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur David Fernando De Sousa Ferreira, ouvrier, né à S. Pedro da Cova/Gondomar, le 04 mai 1964, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

III.- L'adresse de la société se trouve à L-4011 Esch-sur-Alzette, 133, rue de l'Alzette.

IV.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ferreira dos Santos Rocha, D. F. de Sousa Ferreira, F. Kessler.

Enregistré à Esch, le 21 octobre 2003, vol. 892, fol. 45, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2003.

F. Kessler.

(068594.3/219/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**MAONIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.573.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

MAONIA S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(068290.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.494.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

MASTROTTO INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

*Administrateur / Administrateur*

(068294.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**DAHSCUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 65.070.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

DAHSCUR S.A.

J.-M. Heitz / A. Schaus

*Administrateur / Administrateur*

(068305.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**SUDIMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1407 du 28 septembre 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SUDIMOLUX S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068307.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**SAMAFIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.480.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

SAMAFIL HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(068313.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**EXEL LUXEMBOURG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.640.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068314.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**TLUX ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 83.017.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

*Pour la société TLUX ONE S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

*Administrateur / Administrateur*

(068316.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**EXEL LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.641.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(068319.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**DE MAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 64.908.

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE MAR S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 64.908, constituée suivant acte reçu en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 635 du 8 septembre 1998, page 30478.

La séance est ouverte sous la présidence de Isabelle Bastin, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Danièle Maton, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sylvie Arpea, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Schill.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Bastin, S. Arpea, D. Maton, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, vol. 140S, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

J. Elvinger.

(067397.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

**NET GAME S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 78.539.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Tonelli, employé privé domicilié professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, «le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant es dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme NET GAME S.A., R. C. Luxembourg B 78.539, ayant son siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 314 du 27 avril 2001.

2. Que le capital social de la société anonyme NET GAME S.A. s'élève actuellement à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 90 (quatre-vingt-dix) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant, la société FIDCORP LIMITED, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme NET GAME S.A.

4. Que le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant déclare que tout le passif de la société anonyme NET GAME S.A., est réglé.

6. Que le mandant déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout les éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Tonelli, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2003.

J. Elvinger.

(067387.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2003.

**INDOWOOD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 47.886.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 31 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 393 du 13 octobre 1994, modifié par-devant le même notaire, en date du 16 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 201 du 23 avril 1997. Le capital a été converti en euros en date du 18 mars 2002, l'avis afférent a été publié par extrait au Mémorial C n° 947 du 21 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDOWOOD S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068247.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**LIFT, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.736.000,-.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.248.

Constituée par-devant feu M<sup>e</sup> Albert Stremmer, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 mars 1981, acte publié au Mémorial C n° 106 du 27 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juin 1981 et du 22 décembre 1981, actes publiés au Mémorial C n° 191 du 21 septembre 1981 et au Mémorial C n° 78 du 14 avril 1982, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 7 du 8 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 536 du 20 octobre 1995, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIFT*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068255.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**LIFT, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.736.000,-.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 18.248.

Constituée par-devant feu M<sup>e</sup> Albert Stremmer, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 12 mars 1981, acte publié au Mémorial C n° 106 du 27 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juin 1981 et du 22 décembre 1981, actes publiés au Mémorial C n° 191 du 21 septembre 1981 et au Mémorial C n° 78 du 14 avril 1982, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 7 mars 1988, acte publié au Mémorial C n° 151 du 4 juin 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 octobre 1988, acte publié au Mémorial C n° 27 du 31 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 juillet 1989, acte publié au Mémorial C n° 7 du 8 janvier 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 536 du 20 octobre 1995, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 244 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIFT*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068261.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**GEDINA CAPITAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 54.805.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

GEDINA CAPITAL INVESTMENT S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

*Administrateur / Administrateur*

(068320.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**EURO ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.298.

L'associé unique de la Société a pris les résolutions ci-dessous en date du 25 septembre 2003:

1. Démission de Monsieur Jean Fell, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003, de ses fonctions de gérant unique de la Société.
2. Nomination de Monsieur Stéphane Weyders, comptable, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), domicilié professionnellement à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2003, en qualité de gérant unique de la Société.
3. Transfert du siège social de la Société de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup> au L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068623.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**DRESDNER BANK AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Frankfurt am Main.

H. R. Luxemburg B 40.106.

Unter Bezugnahme auf die Schreiben, mit denen die Herren Wolfgang A. Baertz, Reinhard H. Krafft und Chlodwig Reuter jeweils in die Leitung der Niederlassung Luxemburg berufen und zu deren Directeur Général ernannt wurden, bestätigen wir hiermit, wie wir die Vertretungsberechtigung der Niederlassung Luxemburg geregelt haben.

«Die Niederlassung wird durch zwei Personen gemeinsam vertreten, die entweder der Geschäftsleitung angehören, oder die Niederlassung aufgrund der ihnen erteilten Handlungsvollmacht vertreten können.

Die Niederlassung kann in einem Einzelfall durch eine Person allein vertreten werden, wenn ihr zwei der zur Vertretung berechtigten Personen hierfür eine Vollmacht erteilt haben.»

2. Oktober 2003.

DRESDNER BANK AG

Rosenfeld / Dr. Georgi

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ01924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068204.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2003.

---

**CANDILORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2003 que le mandat des organes sociaux est venu à échéance et que l'assemblée a nommé pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009:

*Administrateurs:*

- Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6900 Lugano (Suisse), Via Pioda 12, administrateur-délégué;

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;

- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

*Commissaire aux comptes:*

- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068586.3/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**GEORESOURCES LUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 47.794.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2003 que le mandat des organes sociaux venu à échéance (Messieurs Nico Schaeffer, Nicolas Schaeffer jr. et Madame Gabriele Schneider, administrateurs et Monsieur Pierre Schmit, commissaire aux comptes) a été reconduit pour une nouvelle période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Ont été renommés:

a) *Administrateurs:*

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve;
- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) *Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068588.3/535/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**PANOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 47.887.

1. M. Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Gérard Matheis, conseil économique, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué (en remplacement de M. Michal Wittmann dont le mandat est venu à échéance),

M. Pieter van Dongen, directeur financier, né le 29 juin 1957 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son domicile à F-74140 Sciez, 1, avenue Alfieri Coudree, administrateur-délégué

M. Cornelis J. de Bruin, administrateur, né le 7 avril 1946 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son domicile à NL-3016 CL Rotterdam, 3, Westerkaade.

*Commissaire aux comptes*

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., réviseur d'entreprises, R. C. S. Luxembourg B 45.930, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> (en remplacement de la société anonyme AUDITAS S.A. dont le mandat est venu à échéance).

3. Le siège de la société a été transféré de L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour PANOLUX S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068550.3/528/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

56636

**MITOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.364.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinairement convoquée pour le 14 octobre 2003 que les démissions des administrateurs TARLAND LIMITED et Monsieur Pierre Schmit ont été acceptées. Les postes ne sont pas substitués. La décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs démissionnaires jusqu'à la date de leur démission.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
G. Schneider  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068584.3/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**MARINE RESOURCES INC., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 27.230.

—  
Il résulte d'une lettre de démission du 20 octobre 2003 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES et MARINE RESOURCES Inc. en date du 16 juin 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES  
Domiciliataire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2003, réf. LSO-AJ05202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068547.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 18.736.

—  
Avec effet au 25 juin 2003, le siège social a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 15 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme  
Pour EQUITY GROWTH INTERNATIONAL S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068561.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**PHC - PIRGUET HOTEL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, rue de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 90.238.

—  
Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06511, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068375.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**SORECO S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 34.171.

1) - Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, née le 9 décembre 1976 à Luxembourg, demeurant à 2-4, rue Jean-Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg;

- Madame Biljana Fux-Karamitre, employée privée, née le 29 novembre 1974 en Macédoine, demeurant à 57, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg;

- Monsieur Georges Brimeyer, pensionné, né le 29 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant à 111, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg,

démissionnent par la présente avec effet immédiat des postes d'administrateurs de la société.

2) La société AMSTIMEX S.A., avec siège social à L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier, donne par la présente sa démission du poste de commissaire aux comptes.

3) Le siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

V. Karamitre.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068372.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**ARIBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.547.

Messieurs André Wilwert, Gérard Matheis et Paul Marx ont démissionné de leurs mandats d'administrateur, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., s'est démise de son mandat de commissaire aux comptes et la société à responsabilité limitée KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l., a mis fin à son mandat d'agent domiciliataire et de représentant fiscal.

Luxembourg, le 21 octobre 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour ARIBA S.A.

FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068552.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**45 ORFEO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 77.018.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

45 ORFEO S.A.

A. Schaus / G. S. Nigretti

Administrateur / Administrateur

(068323.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**SQUARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 87.547.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06509, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(068376.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

**FUENTESANCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 88.372.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2003 que:

- l'assemblée accepte la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Paul Kill;

- Monsieur Chris Matser.

- ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Willy Platteeuw, demeurant à B-1150 Bruxelles, 245, rue Père Eudore Devroye;

- Maître Victor Elvinger, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

- le siège social de la société a été transféré:

du L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire

au L-1361 Luxembourg, 9, rue de L'Ordre de la Couronne de Chêne.

- a été nommé administrateur-délégué:

Maître Geert de Neef, demeurant à B-9300 Alost, 39, Achtermaal.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 octobre 2003 que:

- le siège social de la société a été transféré:

du L-1361 Luxembourg, 9, rue de L'Ordre de la Couronne de Chêne

au L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06342. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068616.3/304/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**SAVA ET COMPAGNIE, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 41.484.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2003, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

*Pour SAVA ET COMPAGNIE S.A., Société en commandite par actions*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05514. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068629.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**LIFT II - LIFT G.m.b.H. & Co. K.G., Société en commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.701.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence alors à Echternach et maintenant à Luxembourg, en date du 8 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 275 du 28 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 452 du 12 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 237 du 15 mai 1997, modifié par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 244 du 13 février 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LIFT II - LIFT G.m.b.H. & Co. K.G.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(068251.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**FINAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.555.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2002, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Birgit Mines-Honneff, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Albert Pennacchio, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

*Pour FINAMI S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05540. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068635.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**FINAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.555.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter Monsieur Guy Kettmann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

*Pour FINAMI S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05518. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068633.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**S.P.I.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 49.920.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

S.P.I.C. S.A.

A. Schaus / A. De Bernardi

*Administrateur / Administrateur*

(068325.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**GRANITE FIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.612.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, réf. LSO-AJ05138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

GRANITE FIN S.A.

D. Diederich / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(068328.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**MARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 18.963.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Mme Manuela Fischbach, Via Lavizzari 3, CH-6900 Lugano, Mme Hannelore Ritscher, Im Sachsenlager 7, D-60322 Frankfurt et M. Pier Francesco Munari, Président, Administrateur-délégué, Im Sachsenlager 7, D-60322 Frankfurt.

Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.  
Luxembourg, le 22 octobre 2003.

*Pour MARFIN S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05513. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068622.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**MARFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 18.963.

—  
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2003, la démission de l'Administrateur Mme Manuela Fischbach a été acceptée et Monsieur Piero Beltrami, Via Lavizzari, 3, CH-6900 Lugano (Suisse) a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

*Pour MARFIN S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05516. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(068626.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---

**TAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4551 Differdange, 27-29, rue des Ecoles.  
R. C. Luxembourg B 74.944.

—  
Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06508, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(068378.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

---